

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8007*
22 juin 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME DATE DU 21 JUIN 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'Israël a expulsé aujourd'hui 405 Palestiniens à 13 heures, heure locale, à travers la ligne de cessez-le-feu à Kantara. Les Israéliens ont déclaré que ce chiffre serait porté à 1 000 Palestiniens d'ici la fin de la journée et qu'ils en expulseraient plusieurs milliers d'autres à raison de 1 000 par jour.

Pareil acte constitue une violation flagrante des résolutions successives que l'Assemblée générale a adoptées, année après année, au sujet du droit des réfugiés de regagner leurs foyers, et dont la dernière est la résolution 2154 (XXI).

En outre, ce dernier acte d'Israël est commis dans la semaine même qui suit l'adoption, le 14 juin 1967, de la résolution 237 (1967) par le Conseil de sécurité et viole à tous égards cette résolution.

Alors que l'Assemblée générale est réunie en session d'urgence pour examiner l'agression armée israélienne contre les pays arabes, ce nouvel acte israélien d'expulsion par la force de réfugiés de Palestine ne peut être interprété que comme témoignant du plus entier mépris à l'égard du prestige et de l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Dans ces conditions, l'ONU doit, de l'avis de mon gouvernement, prendre les mesures nécessaires pour :

- a) Condamner ledit acte d'Israël comme une violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité;
- b) Enjoindre à Israël de mettre un terme à tous actes de cette nature;

* Egalement publié sous la cote A/6726.

c) Lui enjoindre de reprendre tous les réfugiés touchés par cet acte .. et de leur assurer des conditions sûres d'existence et de logement dans leurs foyers d'origine;

d) Enjoindre à Israël d'indemniser des dommages qu'elles ont subis toutes les personnes qui ont été touchées par cet acte.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer le présent télégramme au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document officiel à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Mahmoud RIAD

Ministre des affaires étrangères

